

# COMPTE RENDU

## Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 31 mars 2012

L'an deux mille douze, le 31 mars, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 23 mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, Vice Président, Mme Aline FOUASSIER, M. Michel BOUGAULT, Mmes Anne-Marie ADAM (remplaçant M. Jacques PERSONNE), Joséphine MOREAU, Catherine BONNEAU (remplaçant M. Gérard SADOIS), MM. Marcel FOULON, Jean-Charles PAILLARD, Mmes Véronique GOUDY, Carol LE STRAT, Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT (remplaçant M. Nicolas GONTHIER), MM. Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, Patrick THOMAS (remplaçant M. François DUMEZ), Jacques PALLAS, Jean BALON, Thierry LEDET, Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Mme Anne-Marie SIRREY, MM. Stéphane GOURIER, Bruno PERRIN.

**Absent excusé :** M. Gérard DEVE.

-----

M. Le Président ouvre la séance à 11 H 30 et présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### I – AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

#### Dossier 1 - Schéma départemental de coopération intercommunale du Cher (SDCI) - Avis sur le périmètre de la Communauté de communes Fercher Pays Florentais (18)

Dans le cadre du SDCI du Cher, M. Le Président demande au Conseil de Communauté de formuler un avis sur la modification de périmètre de la Communauté de Communes Fercher Pays Florentais étendu aux communes de Mareuil-S/Arnon et Saugy.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable à l'arrêté de périmètre.

### 2 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### Dossier 2 -1– Vote des taux 2012 d'imposition des taxes locales et Décision Modificative Budgétaire n° 1 du Budget Principal de la CCPI

En premier lieu, M. le Président sollicite le Conseil de Communauté pour fixer les taux d'imposition des taxes locales conformément aux prévisions des recettes fiscales figurant au BP 2012.

Pour 2012, conformément aux prévisions du budget primitif, il est proposé de reconduire en 2012 les taux des taxes locales de 2011.

Les taux seraient donc les suivants :

	Taux 2012
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe sur le foncier bâti	13,26 %
Taxe sur le foncier non bâti	23,47 %
Cotisation foncière des entreprises	14,62 %

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe comme précité, les taux d'imposition des 4 taxes locales pour 2012.

En second lieu, le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur le Budget Principal de la CCPI :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
204141/824/0982	subvention d'équipement pour Commune de Mareuil/Arnon	13 000,00 €
2317/111/822/09820	travaux de voirie à Mareuil/Arnon	- 10 000,00 €
2188/311/00310	remplacement batterie de concert Conservatoire Issoudun	1 000,00 €
21735/324/00322	réfection toiture de la Tour Saint-Jacques Issoudun	4 100,00 €
2188/20/00214	remplacement rétroprojecteur de la Maternelle J. Jaurès	600,00 €
21735/020/00	travaux divers bâtiments Issoudun	- 7 700,00 €
2033/189/822/00820	frais insertion pour travaux réhabilitation avenue de Frapesles	2 000,00 €
2152/814/03811	décorations de Noël pour illuminations Chârost	2 550,00 €
2188/20/032	lave-linge pour école de Chârost	300,00 €
2317/111/814/03811	travaux éclairage public à Chârost	- 2 850,00 €
2314/90/01/0090020	intégration avances sur travaux du Village d'entreprises	100 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>103 000,00 €</b>

#### RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021/01/900	virement de la section de fonctionnement	- 6 000,00 €
238/90/01/0090020	intégration avances sur travaux du Village d'entreprises	100 000,00 €
28152/01/OS/90	amortissement des installations de voirie	9 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>103 000,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023/01/900	virement à la section d'investissement	- 6 000,00 €
60633/822/09820	fourniture de voirie pour Mareuil/Arnon	- 3 000,00 €
6541/251/0824	admissions en non-valeur cantine Chézal-Benoît	970,00 €
6811/01/OS/900	amortissement des immobilisations	9 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>970,00 €</b>

#### RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
73111/01/900	taxes foncières et d'habitation	- 1 519 500,00 €
73112/01/900	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 090 000,00 €
7323/01/900	FNGIR	450 000,00 €
74126/01/900	DGF - dotation de compensation groupements communes	- 20 500,00 €
7067/251/0824	produit cantine de Chézal-Benoît	970,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>970,00 €</b>

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la Décision Modificative Budgétaire n° 1 comme précitée.

### **Dossier 2-2 - Rapport d'information récapitulatif sur l'exécution des marchés publics 2011**

M. le Président demande au Conseil de Communauté de prendre acte de la communication du rapport d'information sur les marchés publics conclus en 2011 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport.

### **Dossier 2-3 - Admissions en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal communautaire et sur le budget annexe des déchets ménagers**

M. Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser les admissions en non valeurs de titres irrécouvrables pour les montants suivants :

- sur le budget principal communautaire, un montant de 1 007,60 euros correspondant à des impayés de cantine scolaire,
- sur le budget annexe des déchets ménagers, un montant de 10 826,03 euros correspondant à des impayés de redevance sur la période 2001 à 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'admettre en non valeurs les titres irrécouvrables précités.

## **3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Dossier 3-1 – Projet de développement urbain (PDU) à Issoudun - projet de contrat régional «Ville Moyenne» avec la Région Centre**

Dans un cadre communal ou communautaire, Issoudun s'est inscrite à deux reprises dans le cadre de la politique régionale en faveur des villes moyennes avec l'adoption d'un projet de développement urbain en 2001 actualisé en 2005.

M. Le Président explique que la CCPI souhaite à nouveau engager un 3<sup>ème</sup> contrat régional en faveur des villes moyennes avec comme axes de développement pour Issoudun :

- la valorisation de l'espace urbain et l'amélioration de la qualité de vie notamment en lien avec la rénovation urbaine initiée dans le quartier de la Nation,
- le traitement et la résorption de friches urbaines.

Le cadre conventionnel permet sur 4 ans la mobilisation du soutien financier de la Région Centre sur la base de 63 euros/habitant.

Dans ce contexte, le président demande au Conseil de Communauté d'approuver les dispositions suivantes :

- la réactualisation du PDU,
- le dépôt de candidature de la CCPI à la politique régionale des villes moyennes afin de bénéficier de subventions régionales maximales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

.../...

### **Dossier 3-2 – Construction d'un Village d'entreprises à Issoudun – avenants aux marchés de travaux**

M. Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 mars 2012, un ensemble d'avenants relatifs aux marchés de travaux conclus en date du 24 février 2011 avec les entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises titulaires</b>	<b>Montant des avenants € HT</b>	<b>Montant actualisé du lot € HT</b>
Peinture carrelage faïence	VACHER	Av n° 1 pour + 12 256,32	27 255,31
Plomberie	BERRY CHAUFFAGE	Av n° 1 pour + 1 260,00	39 208,00
Electricité	CARELEC	Av n° 1 pour +15 000,00	137 873,80

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants.

### **Dossier 3-3 – Vente d'un terrain sur la zone d'activités commerciales «les Coinchettes» à Issoudun**

Après avis de France DOMAINE en date du 20/12/2011, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain située sur la zone d'activités artisanales et commerciales «les Coinchettes» à Issoudun.

Cette parcelle, située en bordure de RN 151 (route de Bourges), cadastrée section K n° 371 Pp, d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>, serait vendue par la CCPI au prix de 16 euros/m<sup>2</sup> (hors frais notariés) auprès de la société PATATERIE IMMOBILIER pour une activité de restauration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

## **4 – URBANISME, PATRIMOINE, VOIRIE**

### **Dossier 4-1 – Aménagement d'un carrefour giratoire avenue Jean Bonnefont à Issoudun – approbation d'une convention entre la CCPI et le Conseil Général de l'Indre**

M. Le Président expose au Conseil de Communauté, que lors de la séance du 13 janvier 2012 de sa commission permanente, le Conseil Général de l'Indre a délibéré sur l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 918, la RD9 et l'avenue Jean Bonnefont à Issoudun. M. Le Président sollicite donc le Conseil de Communauté pour approuver ce projet de giratoire dans le cadre d'une convention fixant les conditions de réalisation de ce giratoire.

Il est prévu une participation financière de la CCPI à hauteur de 146 321 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce projet et la convention définissant les conditions financières, juridiques et techniques des parties.

### **Dossier 4-2 – Marché de travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Maison des Associations à Issoudun – avenants**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Maison des Associations à Issoudun, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 mars 2012, un ensemble d'avenants relatifs aux marchés de travaux conclus en date du 28 juillet 2011 avec les entreprises suivantes :

.../...

Lots	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant € HT	Montant actualisé du lot € HT
Menuiseries intérieures bois	MILITON	Av n° 1 pour + 1 128,00	12 179,00
Electricité	ADELEC 36	Av n° 1 pour + 1 516,10	14 840,77
Revêtement sols collés	SMAC	Av n° 1 pour + 1 124,70	10 076,70

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants.

#### **Dossier 4-3 - Programme d'acquisition de matériel technique pour les espaces verts à Sainte-Lizaigne – demande de subvention exceptionnelle**

Dans le cadre du programme d'acquisition de matériel technique 2012 pour les espaces verts à Sainte-Lizaigne, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le dépôt de demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat. Le montant de la subvention s'élève à 5 000 euros pour un coût d'acquisition de 33 715 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le dépôt de demande de subvention précitée.

### **5 – ENVIRONNEMENT**

#### **Dossier 5 – Service des déchets ménagers – marché de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilé – signature du président**

Dans le cadre du renouvellement du marché de transport et de traitement des déchets ménagers, M. le Président demande au Conseil de Communauté de :

- approuver le lancement d'un appel d'offres européen et un marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,

L'étendue des besoins est la suivante :

Lot 1 – transport des déchets ménagers et assimilés ultimes du quai de transfert au CET de classe 2,

Lot 2 – enfouissement des déchets ultimes ménagers et assimilés en CET de classe 2,

Lot 3 – tri et conditionnement des emballages, papiers et journaux magazines, cartons et enfouissement des refus de tri en CET de classe 2,

Lot 4 – transport, traitement ou stockage des déchets issus des déchetteries ou points d'apports volontaires selon la nature des déchets et leur recyclabilité,

- autoriser le Président à signer les marchés correspondants dont le montant global annuel estimatif s'élève à 821 557 euros HT. La durée du marché est de 3 ans renouvelable une fois et sa prise d'effet prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2012

- autoriser à titre exceptionnel le report de 3 mois maximum de la durée du marché actuel en cas de consultation infructueuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ensemble de ces dispositions.

.../...

### **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2012-1 à 2012-3 sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 31 mars 2012 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 7 avril 2012.

Le Président

André LAIGNEL